

LIBÉREZ MAHMOUD KHALIL !

Le 9 mars, les services d'immigration américains ont illégalement arrêté et arbitrairement détenu Mahmoud Khalil, militant palestinien et organisateur étudiant récemment diplômé de l'université de Columbia. Il est résident permanent en règle aux États-Unis. Mahmoud a été pris pour cible en raison de son rôle dans des manifestations étudiantes à l'université de Columbia, où il exerçait ses droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Il n'a pas été inculpé de crime. Il est détenu dans un centre de détention et les autorités l'ont informé qu'elles avaient « révoqué » son statut de résident permanent et avaient entamé la procédure d'expulsion. Nous demandons aux autorités de libérer Mahmoud immédiatement et de respecter ses droits à la liberté d'expression, au rassemblement pacifique et à une procédure régulière.

Le 8 mars 2025, des agents en civil du ministère américain de la sécurité intérieure (DHS) ont arrêté Mahmoud dans son appartement de l'université et ont menacé d'arrêter sa femme enceinte. Les agents ont déclaré que le Département d'État américain avait révoqué le visa d'étudiant de Mahmoud. Lorsque sa femme a montré aux agents que Mahmoud était un résident permanent en règle (détenteur d'une carte verte) et qu'il ne fréquentait pas l'école avec un visa d'étudiant, ils ont déclaré que son statut de résident permanent avait également été révoqué. Mahmoud a d'abord été détenu pendant une courte période dans un centre de détention du New Jersey, puis transféré dans un centre de détention en Louisiane sans que son avocat ou sa femme n'en soient informés, bien que son affaire d'*habeas corpus* soit encore en cours à New York. La famille et les avocats n'ont pas su où il se trouvait pendant 24 heures.

Le gouvernement américain doit libérer Mahmoud Khalil immédiatement. Les établissements d'enseignement supérieur doivent également prendre des mesures pour protéger leurs étudiant·e·s, leurs enseignants et leur personnel immigrant·e·s contre les mesures illégales et arbitraires de l'ICE et veiller à ce que les droits fondamentaux de tous leurs étudiant·e·s et enseignant·e·s à manifester en faveur des droits des Palestinien·ne·s et d'autres questions soient respectés et protégés. En octobre 2024, Amnesty International USA, l'American Civil Liberties Union et Human Rights Watch ont publié une lettre ouverte à toutes les universités et à tous les établissements d'enseignement supérieur concernant la protection des droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique pour tous les étudiant·e·s, le personnel et le corps enseignant.

Signez la pétition dès maintenant et appelez le gouvernement américain aux autorités de libérer Mahmoud immédiatement et de respecter ses droits à la liberté d'expression, au rassemblement pacifique et à une procédure régulière.



En écrivant mon courriel, j’accepte qu'Amnistie internationale m'envoie des informations et des actions sur les droits humains. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Les courriels et numéros de cellulaire ne seront pas envoyés au destinataire de la pétition.

	H/F/ Autre (optionnel)	Prénom, nom de famille (lettres moulées) (obligatoire)	Code postal (obligatoire)	Signature (obligatoire)	Année de naissance (obligatoire)	Courriel*	Numéro de cellulaire*
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							

SIGNEZ EN TOUTE CONFIANCE :

Selon les règles sur la vie privée d’Amnistie internationale, vosnoms, adresses, téléphones et courriels sont confidentiels et ne seront pas échangés ou vendus.

Merci d’imprimer cette pétition en 11x17 pouces (Tabloïd/Ledger)
Faire signer uniquement sur le recto pour des raisons logistiques.

RETOURNEZ LES PÉTITIONS AVANT LE 31 DÉCEMBRE

2025 À : Véronique Martineau

Amnistie internationale Canada francophone,
50 rue Ste-Catherine O, bureau 500, Montréal,
H2X 3V4

Coordonnées de la personne envoyant la pétition:

Nom: _____

Courriel: _____

Nom et no groupe: _____